



## Conseil communautaire à SAINTE OUENNE

21 avril 2008

L'an deux mil huit, le vingt et un avril, à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes du Val d'Égray, dûment convoqué, le quatorze Avril, s'est réuni en session ordinaire

**Présents :** MM. Thierry CAILLET, Jean-François FERRON, Claude MEUNIER, Thierry LEMAITRE, Didier DELOUVEE, MMES. Elisabeth EVRARD, Maryvonne DESOUCHE, Fabienne GIRALDOS, Michèle HARRAULT, Monique RICHARD, MM. Rodolphe AYRAULT, Jean-Pierre BARATON, Bernard BERNIER, Claude BONNIN, Alain CHAMPEIL, Victorien DESMIERS, Gilbert DUTAUD, Gérard EPOULET, Philippe JEANNOT, Philippe MARTIN, Daniel MASSIAS, Joël MOREAU, Joël MORIN, Stéphane PELLETIER, René PIGEAU, Claude SOUCHARD.

**Etait également invité :** Didier DELECHAT

**Secrétaire :** Thierry LEMAITRE

---

Monsieur Thierry CAILLET ouvre la séance et remercie la municipalité de Sainte Ouenne de nous accueillir dans leur salle des fêtes.

### **I – VOTE DU TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE**

Monsieur Thierry CAILLET propose d'augmenter le taux de taxe professionnelle à 9,76 %, il indique que nous avons un taux parmi les plus bas des collectivités environnantes.

Pauline VIEL précise que le taux de TP ne joue pas dans le choix des entreprises pour décider de leur implantation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à augmenter le taux de TP à 9,76%.

### **II – DELEGATION PERMANENTE DU PRESIDENT**

Monsieur le Président propose d'avoir pour délégation une partie des attributions du Conseil Communautaire afin de faciliter le fonctionnement de la collectivité et de ses services.

Cela permettrait notamment d'éviter le report de certains engagements, dû à l'échéance parfois bimensuelle, voire trimestrielle, des réunions du Conseil Communautaire (qui est légalement l'organe délibérant de l'intercommunalité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président :

- à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 206 000 EURO (suivant le nouveau plafond de la réplémentation), de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et dans les conditions financières fixées en conseil communautaire ;
- à passer les contrats d'assurance et percevoir les indemnités et remboursement de sinistre ;
- à décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers ou mobiliers dans les conditions financières fixées par le conseil communautaire ;
- à prendre toute décision concernant l'embauche pour une durée limitée de personnel pour pallier une absence imprévisible du personnel.

### **III – DELEGATION DE SIGNATURE DES VICE-PRESIDENTS**

Il est considéré que le nombre et l'importance des compétences transférées rendent nécessaire une collaboration active et présente des vice-présidents.

Monsieur le Président indique qu'un arrêté de délégation sera créé pour autoriser les 4 vice-présidents selon l'ordre de leur rang, à préparer et exécuter les délibérations du conseil communautaire, ordonner les dépenses et prescrire l'exécution des recettes, exercer les délégations permanentes accordées au Président par le Conseil Communautaire.

### **IV – INDEMNITES DE FONCTION**

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vue la loi n° 92-108 du 3 février 1992 (CGCT Art. L. 1221-1) relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu le décret n°93-732 du 29 mars 1993 relatif aux indemnités de fonctions de Présidents et de Vice-présidents d'établissement publics de coopération intercommunale, mentionné à l'article 19 de la loi n°92-108 du 3 février 1992 (CGCT Art.L. 5211-7),

Considérant les dispositions relatives au calcul des indemnités de Présidents et de Vice-présidents d'établissement publics de coopération intercommunale, dotés d'une fiscalité propre,

Considérant que la population total des communes membres de la Communauté de communes du Val d'Égray s'élevait à 5 672 € au dernier recensement,

Le conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, décide :

Article 1<sup>er</sup> : M. Thierry CAILLET, Président, percevra à compter du 11 avril 2008 une indemnité de fonction fixée à un taux de 60 % de l'indemnité maximale attribuée aux Présidents d'EPCI à fiscalité propre soit 24,75 % de l'indice 1015 ;

Article 2 : M. Jean-François FERRON, 1<sup>er</sup> Vice-Président, chargé de la mutualisation et du transfert de compétence, percevra à compter du 11 avril 2008 une indemnité de fonction fixée à un taux de 50 % de l'indemnité maximale attribuée aux Vice-présidents d'EPCI à fiscalité propre soit 8,25 % de l'indice 1015 ;

Article 3: M. Claude MEUNIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, chargé du développement économique et du territoire, percevra à compter du 11 avril 2008 une indemnité de fonction fixée à un taux de 50 % de l'indemnité maximale attribuée aux Vice-présidents d'EPCI à fiscalité propre soit 8,25 % de l'indice 1015 ;

Article 4: M. Thierry LEMAITRE 3<sup>ème</sup> Vice-Président, chargé du service aux personnes et service aux communes, percevra à compter du 11 avril 2008 une indemnité de fonction fixée à un taux de 50 % de l'indemnité maximale attribuée aux Vice-présidents d'EPCI à fiscalité propre soit 8,25 % de l'indice 1015 ;

Article 5: M. Didier DELOUVEE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, chargé de la communication, percevra à compter du 11 avril 2008 une indemnité de fonction fixée à un taux de 50 % de l'indemnité maximale attribuée aux Vice-présidents d'EPCI à fiscalité propre soit 8,25 % de l'indice 1015 ;

Article 6 : Les indemnités du Présidents et des Vice-présidents subiront automatiquement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté de communes aux articles 6531 et 6533.

## **V – POINT SUR LES PROJETS EN COURS**

### **a) – Développement économique**

Pauline VIEL présente le plan de la zone d'activité en précisant que 3 parcelles restent à vendre.

Monsieur CHAMPEIL indique que la commune de Champdeniers est en train de réviser le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et souhaiterait savoir si le projet d'agrandissement de la zone était modifié ou si l'on était sur le même projet.

Monsieur le Président demande quelles sont les échéances.

Monsieur Joël MOREAU indique que le délai serait de 4 mois environ.

Monsieur MEUNIER propose que soit rajoutée aux prochaines ventes une clause d'obligation de construction dans un délai imparti.

### **b) – Ateliers Relais :**

Monsieur MEUNIER propose que la commission de travaux soit créée le soir même, puisque une réunion de chantier à lieu le 23 Avril 2008 et qu'il souhaiterait avoir des personnes ayant des connaissances en bâtiments.

Ainsi il propose de nommer MM. J. Claude TROUVAT, René PIGEAU et Christophe CHARRIER comme membres de la commission bâtiment.

### **c) – Les Eoliennes :**

Deux secteurs nous concernant pour l'implantation d'éoliennes :

Sur le secteur de Germond-Rouvre et Echiré

Sur Champdeniers : le permis de construire a été déposé pour 3 éoliennes d'une hauteur de mât de 120 m et 50 m de pâle.

Monsieur CHAMPEIL informe les élus que les éoliennes seront implantées entre la Saunerie et le Magnou, les riverains ont été informés.

Monsieur LEMAITRE demande quelles sont les distances légales à respecter pour toutes constructions à proximité des éoliennes et que ces distances soient prises en compte dans la définition des PLU et la réflexion sur la création ou l'extension de zones d'activités.

#### **d) – Site des Grandes Fontaines :**

Monsieur MORIN précise que c'est un projet ancien, des fouilles ayant été organisées par la DRAC avec la participation du CSC.

Le Projet consiste à la couverture d'une partie du site et à l'aménagement extérieur, financé en partie par le programme Leader + à la condition que les travaux soient terminés avant fin septembre 2008.

Monsieur président doit rencontrer Monsieur LOIZELEUR (architecte) pour voir l'avancement du projet.

#### **e) – Bibliothèque :**

La mise en réseau des bibliothèques concerne 5 communes du Val d'Egray : Champdeniers, Germond-Rouvre, Pamplie, Surin et St Christophe sur Roc. Il s'agit de créer une base de données partagée par les 5 bibliothèques rassemblant l'ensemble des ouvrages de chaque bibliothèque et consultable dans chacun des établissements.

La connection à Internet de chaque bibliothèque est nécessaire pour le fonctionnement de cette base de données. Les abonnements Internet sont pris en charge par la Communauté de communes. Les câblages et les branchements préalables à la mise en œuvre d'Internet restent à la charge des communes.

La commune de Ste Ouenne précise qu'elle envisage à court terme sa participation dans le réseau mis en place.

Il est précisé que le réseau est ouvert aux communes qui le souhaitent. Il s'agit de développer par ce biais, la lecture publique est d'augmenter le nombre de lecteurs dans les bibliothèques. Pour mettre en œuvre cette politique, la Communauté de communes a recruté au 1er mars 2008 Béatrice Chevallier chargée de la coordination de ce réseau à hauteur de 8h par semaine.

#### **f) – Achats groupés :**

Monsieur FERRON rappelle que la clé des économies d'échelle ce sont les achats groupés de fournitures.

Pour aboutir à ce projet, monsieur le vice-président souhaite profiter des réunions des secrétaires organisées tous les deux ou trois mois.

#### **g) – Fourrière :**

Une convention a été signée avec la fourrière de Niort pour organiser la rétention des chiens qui vagabonde.

Cette convention est financée à hauteur de 0.60 € par habitant (sur le canton) et 40 € de déplacement.

Pour le principe : les chiens sont déposés dans le centre de rétention en cours de construction aux anciens dépôts des dalles à Champdeniers et la fourrière de Niort à 24 h pour récupérer l'animal.

#### **f) - Le Gymnase :**

Projet en attente du PLU de Champdeniers, qui consiste à construire un nouveau Gymnase (derrière l'ancienne entreprise THUILLAS) pour les sports de balle et restaurer l'ancien pour les sports au sol.

Monsieur FERRON indique qu'il est urgent de voir avec les propriétaires des terrains et avec Monsieur THUILLAS puisque le bâtiment artisanal en bordure de parcelle est à vendre.

Pour ne pas perdre de temps, il est proposé à monsieur le président d'engager une discussion avec le propriétaire, la somme pour l'achat du bâtiment étant inscrit au budget.

## **VI – PRESENTATION DES COMMISSIONS**

### **a) – Commission mutualisation et transferts de compétences**

Monsieur FERRON demande un ou deux membres par commune (pour ne pas excéder 20 personnes), les membres se pencheront sur la mutualisation du matériel (déjà bien engagé) du personnel, la compétence voirie et école.

Il est proposé que chaque commune nomme ses délégués avant le 15 mai pour qu'en septembre la commission puisse s'être réunie pour donner ces priorités, sa méthodologie et son calendrier.

Concernant la commission de dérogation scolaire, monsieur FERRON rappelle que cette commission se réunit seulement au cas où les deux collectivités seraient en désaccord.

**b) - Commission développement économique et développement du territoire**

Monsieur MEUNIER souhaite rencontrer l'ensemble des maires et leurs adjoints pour faire le point des attentes et des besoins des élus en matière de développement économique. Une synthèse de ces propos sera réalisée et présentée en conseil communautaire de juin prochain. A partir de cette synthèse, les axes principaux de développement seront présentés.

Monsieur MEUNIER souhaite que la commission rassemble un ou deux membres par communes et que des réflexions soient menées en matière de développement économique sur le territoire de la CCVE dans son ensemble mais aussi au plus près des attentes de chacune des communes

**c) - Commission Services aux personnes et aux communes :**

Monsieur LEMAITRE propose deux membres par commune répartis dans deux commissions :

- Action Sociale : aide à domicile, enfance et petite enfance : garde d'enfants, contrat enfance jeunesse... et restauration hors domicile.

- Cadre de Vie : habitat et logement social, centre socioculturel du Val d'Egray et de l'Orée de Gâtine, mise en réseau des bibliothèques, déplacement.

Monsieur LEMAITRE propose la participation à ces commissions des personnels permanents par exemple : G. PETRY, C. DUBRAY – président du centre Socioculturel...

L'un des premiers dossiers à étudier rapidement est la suppression du mercredi du planning scolaire si la décision est prise par le gouvernement dans les semaines à venir pour application à la prochaine rentrée scolaire.

**d) - Commission communication :**

Le travail de la commission commencera par un diagnostic de la situation actuelle : les points forts et les points faibles.

Le travail de la commission pourrait s'articuler autour des points suivants :

- l'amélioration des outils de communication actuels,
- la création d'un meilleur outil de communication : le site Internet auquel serait ajouté un espace « forum » qui pourrait regrouper un ensemble de ressources.
- le développement de la communication orale, notamment dans l'interface mairie/CCVE,
- la mise en place d'un affichage en mairie et à la CCVE,
- la rédaction plus importante d'articles dans les journaux,
- la fédération des informations venant de l'extérieur,
- la position de l'élu qui doit être le moteur de l'information communale et intercommunale,
- travail autour des outils de communication liés au patrimoine, à la culture, à l'environnement.

**e) - Commission Bâtiment :**

Raccroché à la commission économique.

**f) - Commission Finances :**

Le président propose qu'elle soit constituée des membres du bureau, ce qui est accepté par le conseil.

**g) - Commission Tourisme et Patrimoine**

Raccroché à la commission communication

**VII – DELEGUES REPRESENTANT LA CCVE**

**- Au Conseil d'Administration du collège.**

titulaire : JF FERRON

suppléant : Didier DELOUVEE

- Au Conseil d'Administration du Centre Socioculturel, comme titulaires :

Thierry LEMAITRE  
Stéphane PELLETIER  
JP BARATON  
Monique RICHARD  
Alain CHAMPEIL

- A la commission mixte du Centre Socioculturel, comme titulaires :

Thierry CAILLET, membre statutaire comme Président de la CCVE  
Michèle HARRAULT  
Elisabeth EVRARD  
Rodolphe AYRAULT  
Claude MEUNIER

- Au Conseil d'Administration de l'association Mission Locale Gâtine Emploi, comme titulaire :

Monique RICHARD

## VIII – QUESTIONS DIVERSES

### a) – Marché bardage bois :

Pauline VIEL indique que suite à la consultation concernant le marché des Ateliers Relais sur la ZAE de Montplaisir, le lot n°4 Bardage bois était infructueux.

Il est présenté le résultat de la consultation pour le lot 4 bardage bois

Le président propose de retenir l'entreprise suivante :

Lot 4 : Bardage bois : Entreprise BODIN Philippe – 79220 PARTHENAY 40 415,74 HT

Le montant total des travaux est de 577 255,94 € HT soit 690 398,10 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire

- autorisent le président « pouvoir adjudicateur » à signer le marché.

### b) Informations diverses :

Le Pays de Gâtine propose de rencontrer les élus du Val d'Egray pour leur présenter la structure et les actions de celle-ci.

Le président propose la date du 4 juin de 18h30 à 20h30, qui est retenue.

Le président propose de faire un bureau communautaire le 2 juin à 20h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.